

Photo



# La BATIE-NEUVE

\*\*\* Elève \*\*\*

FICHE INSCRIPTION



Nom.....Prénom .....  
 Date de naissance ..... Adresse.....  
 .....Code postal ..... Ville.....  
 Connaissance musicale de l'élève.....  
 Nom et Prénom Parent 1 ..... Tel .....  
 Nom et Prénom Parent 2 ..... Tel .....  
 E mail.....Recevoir des informations par mail  Oui  Non

**A savoir !! La 1<sup>ère</sup> année niveau initiation** il est possible que l'élève n'intègre pas un cours collectif. Dans ce cas le cours sera diminué à 20 mn en cours particulier soit 330€ pour l'année scolaire (Vacances calendrier scolaire).

**L'assurance garantie corporelle n'est pas pris en compte par le CMM.**

**A remplir par le Professeur du C.M.M...**

INSTRUMENT Choisi : .....

<u>NIVEAU</u>	Profs (cochez)	Tarifs Année scolaire
<b>Cours de 40mn en DUO</b>		
<b>Initiation</b> enfant ados adulte		<b>330€</b>
<b>1<sup>er</sup> cycle A</b> – de 16ans		<b>380€</b>
<b>1<sup>er</sup> cycle B</b> + 16ans		<b>390€</b>

<u>NIVEAU</u>	Profs (cochez)	Tarifs Année scolaire
<b>Cours de 30 mn en particulier</b>		
<b>1<sup>er</sup> cycle A</b> – de 16ans		<b>430€</b>
<b>1<sup>er</sup> cycle C</b> + de 16ans		<b>460€</b>

<u>COLLECTIF</u>	Profs (cochez)	Tarifs Année scolaire
<b>DEF Drum</b> 1h30 (gratuit pour les élèves de l'école) <b>renseignez-vous</b>		<b>100€</b>
<b>Marching</b> 1h00 (gratuit pour les élèves de l'école) <b>renseignez-vous</b>		<b>AD 30€</b>
<b>Atelier groupe</b> 1h00 (gratuit pour les élèves de l'école) <b>renseignez-vous</b>		<b>175€</b>
<b>Atelier Ukulélé, E.Trompette, etc...</b> 40 mn à 1H 4 à 6 élèves maxi		<b>175€</b>
<b>C.M.R.C</b> à partir de 5 ans 45mn à 1h00		<b>175€</b>

# Tarifs 2023/2024



**ATTENTION AUCUN REMBOURSEMENT N'EST POSSIBLE !**

**Adhésion 30€ l'année scolaire 2023 / 2024**  
**Possibilité de paiement en 1, 2, 4 ou 8 fois**

**A remplir par la trésorerie du C.M.M**

Classe..... Niveau..... Prix du cours :.....  
+ Adhésion : 30.00€

**Somme totale à payer**

\*\*\*\*\*

**TARIFS :** Les cours sont payables à l'année. Le règlement peut être échelonné  
(cochez)

**Paiement en une fois** soit un total de (adhésion) 30€ + ..... = ..... € N° ch.....

**Paiement en 2 fois** 1<sup>er</sup> chèque montant ..... N° ch.....  
2<sup>ème</sup> chèque montant..... N° chèque.....

**Paiement en 4 fois** = 1<sup>er</sup> chèque montant ..... N° ch.....  
2<sup>ème</sup> chèque montant..... N° chèque.....  
3<sup>ème</sup> chèque montant..... N° chèque.....  
4<sup>ème</sup> chèque montant..... N° chèque.....

**Paiement en 8 fois** 1<sup>er</sup> chèque montant ..... N° ch.....  
2<sup>ème</sup> chèque montant..... N° chèque.....  
3<sup>ème</sup> chèque montant..... N° chèque.....  
4<sup>ème</sup> chèque montant..... N° chèque.....  
5<sup>ème</sup> chèque montant..... N° chèque.....  
6<sup>ème</sup> chèque montant..... N° chèque.....  
7<sup>ème</sup> chèque montant..... N° chèque.....  
8<sup>ème</sup> chèque montant = ..... N° chèque.....

**Aucun remboursement de cotisations et d'adhésion ne sera effectué.**

**Oui j'ai pris connaissance du règlement intérieur. Le ..... Signature :**

**Règlement intérieur** CENTRE de MUSIQUE MODERNE classe désaxée  
**2023/2024** A lire et à approuver, avant la signature de la fiche d'inscription.

### **1. FONCTIONNEMENT**

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité des cours durant toute l'année scolaire 2023/2024, la classe de musique du CENTRE de MUSIQUE MODERNE demande à ses adhérents de s'engager à participer aux cours jusqu'au 30 juin 2024, date de la fin des cours.

Pour valider l'inscription, le paiement doit être effectué dans sa totalité : paiement de l'adhésion et cotisation, 2 timbres et une photo d'identité le jour de l'inscription.

Le titre d'adhérent de l'association est valable 1 an du 10 septembre au 10 septembre de l'année suivante.

Le CMM se réserve le droit de supprimer un cours pour manque d'effectif, la cotisation et l'adhésion seront alors remboursées.

En dehors des heures de cours, les élèves mineurs ne sont plus placés sous notre responsabilité.

Le CMM n'est pas responsable de la perte ou du vol des effets personnels de chaque élève.  
La soirée musicale de fin d'année est obligatoire pour tous les élèves.

### **2. L'ADHESION**

Notre structure étant une association régie selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, la carte d'adhésion est obligatoire, pour participer aux activités proposées par le CMM.

Elle est annuelle et nominative, pour les familles l'Adhésion est gratuite à partir de la 3<sup>ème</sup> personne. Le paiement de cette carte représente votre participation aux frais d'administration et d'assurance. Elle ne peut être remboursée. Elle vous offre divers avantages : des tarifs préférentiels etc...

### **3. LES COTISATIONS**

**Par chèque à l'ordre du CMM.** elles sont ANNUELLES et payables d'avance, possibilité en 1, 2, 4 ou 8 fois. Les cotisations ne sont pas remboursables.

**Toute année commencée est due.**

Le CMM n'assure pas de cours pendant les vacances scolaires et certains jours fériés qui sont précisés pendant l'année.

En cas d'inscription en cours d'année, le prix de la cotisation et de l'adhésion reste identique.

Les chèques seront encaissés le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Clause particulière : pas de cours d'essai, leur organisation demeurant trop laborieuse.

### **4. LES ABSENCES**

En cas d'absence (maladie) d'un professeur : les cours ne seront pas remplacés.

**En cas d'absence de l'élève ou d'arrêt définitif des cours : les cotisations ne seront pas remboursées même en cas de force majeure.**

Toutefois, nous vous remercions de signaler toute absence au 06 41 99 65 85, pour des raisons de sécurité et d'organisation.

En cas d'arrêt d'une activité pendant l'année, même temporaire, nous vous remercions d'en informer le responsable M FAURE Robert tel 06 41 99 65 85.

Signature et mention lu et approuvé :

Date : .....

## Autorisation

PARENTALE RELATIVE A LA PUBLICATION DE  
PHOTOGRAPHIES D'ELEVES MINEURS

M. Mme .....responsable légal de

L'enfant..... Autorise le responsable M FAURE Robert et le  
Centre de Musique Moderne de la classe de musique de ..... à faire paraître  
des photos, vidéos, support média ; de mon enfant dans la presse, affiches, publicité, site  
internet.

Signature :

---

## AGENDA 2023 2024

**\* MERCREDI 11 OCTOBRE 2023**  
**AG ET RÉUNION DE RENTRÉE (OBLIGATOIRE)**  
**SALLE DE LA GARE DE 19H À 20H**

**\* JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023**  
**AUDITION DE NOËL SALLE DE LA TOUR**

**\* SAMEDI 29 JUIN 2024**  
**SOIRÉE MUSICALE DES ÉLÈVES**  
**SALLE DES FÊTES DE LA BÂTIE NEUVE**